

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2006

L'an DEUX MILLE SIX, LE 29 MARS, le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Sappey en Chartreuse sous la présidence de Monsieur ROGER CARACACHE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Mars 2006

### **PRESENTS :**

**MESDAMES :** ISABELLE .BARTHE - CELINE CALDARA- CHRISTEL THEVENIN- MICHELLE DARAN- CLAIRE JOUFFE.

**MESSIEURS :** ROGER CARACACHE – HERVE DONDEY - EMMANUEL JAIL- BRUNO CHARLES - MARC GAUDE- JACQUES SANTONI –PASCAL ROUX-

**ABSENTS :** FRANCOIS MESSINES, AGNES HENRY, JEROME BARRAND.

**ABSENTS REPRESENTES :**

**POUVOIR DE :** aucun.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** CHRISTEL THEVENIN

-

-

-

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES ET BUDGET VILLE:**

- - Approbation du Compte de gestion 2005 du receveur Municipal
- - Approbation du Compte Administratif 2005
- - Affectation des résultats 2005
- - Approbation du Budget primitif 2006.

#### **DELIBERATIONS :**

-

- Emprunt pour achat nouveau camion MAN sur le budget ville.
- Consolidation emprunt budget eau.
- Transfert bâtiments école au SIGS : sortie d'inventaire communal.

#### **Autres délibérations :**

-

- Amortissement des frais d'études : rappel sur budget 1997 à 2001.
- Convention commune du Sappey / Mission Locale du Grésivaudan.
- Convention Conseil Général de l'Isère / commune du Sappey pour aménagement RD 512.
- Lancement de l'appel d'offre pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre village.
- Réfection des tennis : autorisation donnée au Maire d'engager les travaux et de demander les subventions au Conseil Général de l'Isère.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**06-03-29-01 : NOMINATION D' UN REMPLACANT AU SIMPA DE MEYLAN**

Suite à la démission de Monsieur François MESSINES, conseiller municipal, il convient de nommer un remplaçant au sein du SIMPA de MEYLAN.

Le conseil Municipal désigne à l'unanimité Mlle CALDARA CELINE en remplacement de Monsieur François MESSINES et nomme Monsieur JAIL Emmanuel remplaçant de Mlle CALDARA Céline.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

-

#### **06-03-29-02 : DESIGNATION D' UN REMPLACANT A LA COMMISSION SYNDICALE DU FORT DU SAINT EYNARD**

Suite à la démission de Monsieur François MESSINES, conseiller municipal, il convient de nommer un remplaçant au sein de la commission syndicale du Fort du Saint Eynard.

Le conseil Municipal désigne à l'unanimité Mr HERVE DONDEY en remplacement de Monsieur François MESSINES et désigne JACQUES SANTONI remplaçant de Mr Hervé DONDEY.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

#### **06-03-29-03 : DESIGNATION D' UN REMPLACANT A LA COMMISSION COMMUNALE D'ADJUDICATION**

Suite à la démission de Monsieur François MESSINES, conseiller municipal, il convient d'élire un remplaçant au sein de la commission d'adjudication.

Madame Michelle DARAN est élu à l'unanimité en remplacement de F. MESSINES, démissionnaire.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

#### **06-03-29-04 : MISE A DISPOSITION D' UNE VOIE COMMUNALE pour les travaux de sécurisation du ruisseau La Loue au SAPPEY EN CHARTREUSE**

Madame Isabelle BARTHE, adjointe à l'urbanisme, expose au conseil que les travaux de sécurisation du ruisseau La Loue au Sappey en Chartreuse, secteur Ateliers, vont bientôt commencer et qu'il convient de passer avec la Communauté de communes du Balcon Sud de Chartreuse, maître d'ouvrage, une convention de mise à disposition de la Voie communale N° 4 de Jaillières pour permettre ces travaux.

La mise à disposition de cette voie interviendra pendant toute la durée des travaux et jusqu'au 30 septembre 2006.

Il convient d'autoriser le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition de la voirie communale N° 4 de Jaillières à la CCBSC pour permettre les travaux de sécurisation du ruisseau La Loue au Sappey en Chartreuse, secteur Ateliers.

Le conseil, après en avoir délibéré met à la disposition de la CCBSC la voie communale N° 4 de Jaillières pour les travaux de sécurisation du ruisseau de la Loue du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2006 et autorise le Maire du Sappey à signer le procès verbal de mise à disposition devant intervenir entre les parties.

POUR : 12; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0.

#### **06-03-29-05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L' EXERCICE 2005 BUDGET VILLE**

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L.241\*1 à L.241\*6, R.241\*1 à R.241\*33.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2005 a été réalisée par le receveur de MEYLAN et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2005 du budget VILLE du SAPPEY EN CHARTREUSE.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal par 12 VOIX **POUR**, 0 VOIX **CONTRE**, 0 **ABSTENTION**,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour 2005, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**06-03-29-05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L' EXERCICE 2005  
BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES**

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L.241\*1 à L.241\*6, R.241\*1 à R.241\*33.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2005 a été réalisée par le receveur de MEYLAN et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2005 du budget des remontées mécaniques du SAPPEY.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal par 12 VOIX **POUR**, 0 VOIX **CONTRE**, 0 **ABSTENTION**,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour 2005, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**06-03-29-06 : COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES -AFFECTATION DES  
RESULTATS**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de MME THEVENIN , Adjointe aux finances, délibérant sur le CA de l'exercice 2005, dressé par Mr CARACACHE , Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- 1- Lui donne acte de la présentation faite du CA 2005, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 125 233.38 €  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 173 955.42 €

DEPENSES D' INVESTISSEMENT: 17 706.93 €  
RECETTES D' INVESTISSEMENT: 19 289.91 €.

Ces chiffres font apparaître un excédent de fonctionnement de 5 600.33 € et un excédent d'investissement de **1 582.98 €**

Madame THEVENIN propose aux conseillers d'affecter les excédents dans leur section respective.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par 12 Voix POUR, 0 CONTRE ET 0 ABSTENTION adopte les

**06-03-29-07 : COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - BUDGET VILLE- AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de MME THEVENIN , Adjointe aux finances, délibérant sur le CA de l'exercice 2005, dressé par Mr CARACACHE , Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

2- 2- Lui donne acte de la présentation faite du CA 2005, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 992 483.08 €  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 177 103.11 €

DEPENSES D' INVESTISSEMENT: 514 818.53 €

RECETTES D' INVESTISSEMENT: 403 788.68 €.

Ces chiffres font apparaître un excédent de fonctionnement de 184 620.03 € et un déficit d'investissement de **111 029.85 €**

Madame THEVENIN propose aux conseillers d'affecter l' excédent de fonctionnement soit 184 620.03 € en section d'investissement à l'article 1068 réserves capitalisées et de reporter le déficit d'investissement dans sa section.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par 12 Voix POUR, 0 CONTRE ET 0 ABSTENTION adopte les propositions de Madame THEVENIN

#### **06-03-29- 08 : BUDGET PRIMITIF 2006 REMONTEES MECANIQUES :**

Le budget des RM s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 130 930 € en fonctionnement et à la somme de 11 238 € en investissements. Il a été adopté à l'unanimité des présents. Les documents budgétaires sont consultables au secrétariat de mairie.

#### **06-03-029- 09 : BUDGET PRIMITIF 2006 – VILLE :**

Le budget de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 897 171 € en fonctionnement et à la somme de 2 434 607 € en investissements. . Il a été adopté à l'unanimité des présents. Les documents budgétaires sont consultables au secrétariat de mairie.

#### **06-03-29-10 : VOTE DES TAUX EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

-

Sur la proposition de Madame Christel THEVENIN, adjointe aux finances, le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les taux des contributions directs qui demeurent identiques à ceux votés en 2005.

<b>BASES PREVISIONNELLES 2006</b>	<b>TAUX CONSTANTS 2005</b>	<b>PRODUIT ATTENDU 2006</b>
TH	12.94	138 458
TFB	26.58	206 792
TFNB	45.60	16 690
TAXE PROF	17.39	46 779
<b>TOTAL</b>		<b>408 719</b>

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

#### **06-03-29-11 : PRET ASSAINISSEMENT - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

La commune du Sappey en Chartreuse a entrepris d'importants travaux d'assainissement en 2003 (réalisation du collecteur principal d'eaux usées en direction de la station d'épuration de la Métro).

Pour financer ces travaux, elle avait contracté un prêt relais TVA/subventions auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes d'une durée de 2 ans et d'un montant de 500 000 euros.

Ce prêt arrivant à échéance à la fin du mois de juin 2006, il est nécessaire de consolider par un prêt long terme le capital restant dû à l'échéance, c'est-à-dire 200 000 euros.

Les propositions du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont les suivantes :

Emprunt de 200 000 euros à taux fixe de 3,69% sur 20 ans et à échéances trimestrielles.

Le montant de l'annuité est de 14 183,83 euros.

Il convient donc d'autoriser Roger Caracache, maire du Sappey en Chartreuse, à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes aux conditions sus-citées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte les propositions de Madame THEVENIN, à savoir :

- Contracter un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole de l'Isère à taux fixe de 3,69% sur 20 ans et à échéances trimestrielles.
- Autoriser le Maire à signer le contrat de prêt et les différentes pièces administratives nécessaires à l'obtention du prêt.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

#### **06-03-29-12 : AMORTISSEMENT LOGICIELS ET FRAIS ETUDE**

Madame Christel THEVENIN, adjointe aux finances, en charge du dossier expose au conseil que la somme de 4 181.84 € figure au compte 205 « logiciels » et la somme de 3 152.32 € figure au compte 208 « autres immobilisations corporelles ».

D'après l'instruction comptable M14, ces sommes doivent être amorties sur une durée maximale de 5 ans.

Madame Christel THEVENIN propose au conseil d'amortir ces sommes sur une seule année étant donné qu'il n'y a pas d'incidence financière du fait que cette opération constitue un autofinancement de la section d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte les propositions de Madame THEVENIN, à savoir :

- • Amortir la somme de 4 181.84 € - logiciels - et la somme de 3 152.32 € -autres immobilisations corporelles- en une seule année.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

#### **06-03-29-13 : CONVENTION MISSION LOCALE DU GRESIVAUDAN**

Madame Christel THEVENIN, adjointe, en charge du dossier expose au conseil que la Mission Locale du Grésivaudan a redéfini avec chaque commune adhérente le domaine, le cadre de ses interventions et les participations financières inhérentes.

Une convention est proposée à la signature pour finaliser ces nouveaux engagements réciproques.

Le conseil, après en avoir délibéré accepte ces nouvelles modalités et autorise le Maire à signer la convention devant intervenir entre les parties.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

#### **06-03-29-14 : CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 512 DANS LA TRAVERSEE DU CENTRE VILLAGE**

Madame Isabelle Barthe, adjointe à l'urbanisme, en charge du dossier expose au conseil que la commune du Sappey en Chartreuse a programmé dans ses investissements la restructuration complète de la RD 512 dans la traversée du centre village.

Le Département a décidé de coordonner ses travaux d'entretien de la chaussée avec la réalisation du projet communal.

Une convention est proposée à la signature de la commune pour finaliser les nouveaux engagements réciproques qui porteront principalement sur le financement des travaux et sur l'entretien de la RD 512 pendant la phase des travaux.

Le conseil, après en avoir délibéré accepte le partenariat avec le Département pour les travaux prévus sur la RD 512 dans la traversée du centre village et autorise le Maire à signer la convention devant intervenir entre les parties.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

-  
-

-

#### **06-03-29-15 : LANCEMENT APPEL D' OFFRE A LA CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX D' AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE**

Madame Michelle DARAN, première adjointe, en charge du dossier rappelle au conseil que la commune du Sappey en Chartreuse a programmé dans ses investissements la restructuration du centre village.

Les études sont maintenant terminées et il convient d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offre à la concurrence pour démarrer le programme de travaux.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer l'appel d'offre à la concurrence pour les travaux relatifs à la restructuration du centre village et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

-

**06-03-29-16 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA REFECTION DES DEUX COURTS DE TENNIS COMMUNAUX**

Monsieur Marc Gaude, adjoint aux travaux, en charge du dossier, expose au Conseil Municipal que les deux courts de tennis du Sappey ont besoin d'être rénovés.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. La Société « TENNIS CHEM INDUSTRIES » a présenté un devis qui s'élève à 9 269 € HT. C'est le devis le moins cher.

Monsieur GAUDE propose au conseil de faire réaliser ces travaux indispensables avant l'ouverture de la saison et propose au conseil de solliciter auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention la plus élevée possible pour aider la commune du Sappey en Chartreuse à mener à bien cette rénovation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte les propositions de Monsieur GAUDE.

- Choisit l'entreprise « TENNIS CHEM INDUSTRIES » pour réaliser les travaux de rénovation des deux courts de tennis avant la saison d'été.
- Sollicite du Conseil Général de l'Isère une subvention la plus élevée possible pour aider la Commune du Sappey en Chartreuse à réaliser son projet.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

-

Séance levée à 00 h 05